

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 20h, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FAVREAU, Maire.

Étaient présents :

Michel FAVREAU, Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, , Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFE, Sylvie GALOT

Était absent/excuse :

Pascal DECHARTRE

Secrétaire de séance : Morgan RAIFFE

Nbre de conseillers 15
Nbre de présents : 14
Nbre de votants : 14

Date de la convocation
16/11/2022

Ordre du jour :

1. **Eglise Notre-Dame**
 - Convention avec l'AT86 délégation maîtrise d'œuvre
2. **CDG 86**
 - Convention d'adhésion au service médecine préventive du travail pour 3 ans
3. **SOREGIES**
 - Convention de mécénat pour les prestations de pose et dépose des guirlandes de Noël
4. **Restaurant le Mot de la Faim**
 - Devis chambre froide
5. **Ecole**
 - Compte rendu du conseil d'école
6. **Points divers**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal 18/10/22 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et demande de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour renouvellement du contrat d'abonnement des progiciels avec COSOLUCE, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte ce rajout et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1 : COSOLUCE

• **Contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS**

Monsieur le Maire informe du renouvellement du contrat d'abonnement des progiciels de la gamme COLORIS avec COSOLUCE pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine le contrat d'abonnement avec COSOLUCE et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Point 2 : Eglise Notre Dame

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Elisabeth MICHEL.

Mme MICHEL fait part du rendez-vous avec l'AT86 qui propose d'accompagner la commune dans la phase étude et travaux sur l'église pour une réouverture.

Cet accompagnement a pour but de programmer une consultation de maître d'œuvre pour désigner une équipe de maître d'œuvre qui pourra assurer les études et le suivi de travaux.

Mme MICHEL donne lecture de la convention avec l'Agence des Territoires 86.

Dans un premier temps, il est nécessaire de constituer une commission de suivi des études, l'attribution des marchés et le suivi des travaux jusqu'à la réception de ces derniers. Il faut désigner 7 personnes dont le Maire de plein droit.

Après discussion, le conseil municipal entérine la convention d'accompagnement avec l'AT86 et désigne les personnes suivantes pour la commission : Jean-Louis MICHEL, Claude SAVATIER, Morgan RAIFFE, Jean-François HESLOT, Séverine ESNAULT et Anny LAUZIER.

Point 3 : Centre de Gestion de la Vienne

- **Convention d'adhésion au service de médecine de prévention**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Vienne pour une période de 3 ans à compter du 01/01/2023.

A l'unanimité, le conseil accepte la convention d'adhésion avec le CDG86.

Point 4 : SOREGIES

- **Convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la commune de COUSSAY LES BOIS**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par SOREGIES concernant le mécénat qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabre ou supports bétons des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2022.

Le Conseil entérine la convention SOREGIES et autorise le Maire à la signer.

Point 5 : Restaurant « Mot de la Faim »

- **Devis réparation chambre froide**

Il est nécessaire de remplacer l'évaporateur de la chambre froide, un devis de l'entreprise POUZIOUX a été établi pour un montant de 2 248,08€ TTC.

- **Devis remplacement de la toile du store extérieur**

Il est aussi nécessaire de remplacer la toile du store, un devis auprès de l'entreprise BOURBON a été établi pour un montant de 2 903,06€ TTC.

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir le devis pour le remplacement de l'évaporateur de la chambre froide et le devis de remplacement de la toile du store sera à prévoir sur le budget 2023.

Point 6 : Ecole

- **Compte-rendu conseil d'école**

M. Jean-Louis MICHEL donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 18/10/2022.

Point 7 : Points divers

- **Devis grillage du foot**

Un devis grillage pour le pare-ballons a été établi par Bricomarché pour un montant de 3 479,70€ TTC
Le Conseil Municipal valide le devis.

- **Devis COLAS**

Un devis a été établi par COLAS concernant les Draults au niveau de l'habitation de M. MARCHAND, problème d'évacuation des eaux pluviales de la route qui s'écoulent dans son habitation par temps de pluie, d'où la nécessité de poser des bordures pour un montant de 3 592,85€ TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis.

- **Panneaux signalétiques/voirie**

Mme MICHEL évoque depuis quelque temps, le passage de camions dans la rue de Bada, et vu l'étroitesse de cette rue il devient nécessaire de l'interdire aux camions.

Après débat, il est proposé de mettre des panneaux de signalisation interdit au 3,5 T et interdit transit ou sauf desserte locale, voir avec les services du Département.

De plus, les propriétaires résidant à « la Paturelle » signalent le problème de passages des camions qui confondent « les Paturelles », un rendez-vous avec Technique Solaire est prévu jeudi afin de leur signaler ce problème et aussi de leur faire constater les dégradations de la voirie

Mme ESNAULT demande la pose d'un panneau de voie sans issue au niveau de la route de la Trompauldière.

M. le Maire informe que la commune de St Sauveur-Senillé va prévoir en 2023 la réfection de la voirie mitoyenne des 2 communes, attendre le devis.

- Tour Poitou Charentes

Monsieur le Maire informe que le Tour Poitou Charentes 2023 prévoit un départ à Coussay les Bois le jeudi 24/08/23 avec l'arrivée à La Roche Posay, pour cela il est demandé une participation de la commune à hauteur de 5 000€. Une aide du Grand Châtelleraut est normalement prévue mais sans connaître le montant.

Après discussion, le Conseil Municipal trouve la participation de 5 000€ trop conséquente, voir pour négocier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Michel FAVREAU

Le Secrétaire
Morgan RAIFFÉ

